## GAZIFÈRE INC. TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN CAUSE TARIFAIRE 2019-2020 (Phase 6)

1	Q.1	Quels sont vos noms et position au sein de Gazifère Inc. ?
2	R.1	Mon nom est Jean-Benoit Trahan et je suis Directeur, Finances, affaires réglementaires et
3		publiques chez Gazifère Inc.
4	0.2	Avez vous dáià támaigná devent la Dágie de l'ánorgie (Dágie) 2
5	Q.2	Avez-vous déjà témoigné devant la Régie de l'énergie (Régie) ?
6	R.2	Oui.
7 8	Q.3	Quel est l'objectif de votre témoignage ?
9	R.3	Mon témoignage a pour but de présenter sommairement les ajustements associés à la phase
10		6.
11		
12	Q.4	Quels sont les ajustements effectués en phase 6 ?
13	R.4	Tel que prévu, Gazifère a mis à jour une série de pièces en lien avec la phase 6 et présente
14		les effets de ces ajustements en présentant uniquement les données relatives à l'année 2020
15		présentées en phase 4 et les mêmes données mises à jour pour les fins de la phase 6.
16		
17		Les mises à jour effectuées portent sur les éléments suivants :
18		• Les comptes de frais reportés et d'écarts ;
19		<ul> <li>Coût du capital et, par incidence, les taux d'intérêts;</li> </ul>
20		• Le plan d'approvisionnement et les volumes prévus pour l'année 2020. À cet égard,
21		il importe de souligner deux éléments particuliers, soit l'ajout des volumes
22		industriels du projet de Thurso 1 (13,25 Mm <sup>3</sup> ) d'une part, et la mise à jour de la
23		prévision volumétrique à l'aide d'un ajustement basé sur les données disponibles les
24		plus récentes d'autre part;
25		• La base de tarification afin de tenir compte des coûts reliés au projet Thurso.
26		
27		Enfin, Gazifère demande à la Régie d'autoriser l'utilisation du pouvoir calorifique qui sera
28		utilisé en 2020. Dans sa décision D-2018-175, la Régie autorisait l'ajustement annuel de
29		cet élément. Gazifère a donc utilisé un facteur de 38.68 MJ/m3 pour l'établissement des

<sup>1</sup> Dossier R-4032-2018, Phase 4, D-2019-063, paragraphe 83

Original: 2019-08-30

GI-67 Document 1 Page 1 de 2 Requête 4032-2018

## GAZIFÈRE INC. TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN CAUSE TARIFAIRE 2019-2020 (Phase 6)

1		volumes de l'année 2020 <sup>2</sup> .
2		
3	Q.5	Est-ce que Gazifère dépose une présentation de sa méthodologie de prévision
4		volumétrique tel que requis par la Régie dans le cadre de la Décision D-2019-063, page
5		15 ?
6	R.5	Oui, la méthodologie de calcul de la prévision volumétrique est présentée à la pièce GI-67,
7		document 4.
8		
9	<b>Q.6</b>	Quel est l'impact tarifaire pour l'année tarifaire 2020 ?
10	R.6	La mise à jour, incluant la hausse marquée des volumes de distribution prévue pour l'année
11		2020, amène une baisse tarifaire importante du service de distribution de l'ordre de -4,5 $\%$
12		au global.
13		
14	<b>Q.7</b>	Est-ce que ceci termine votre témoignage ?
15	R. 7	Oui.

Original : 2019-08-30 GI-67

Document 1

Page 2 de 2

Page 2 de 2 Requête 4032-2018

 $<sup>^{\</sup>rm 2}$  Dossier R-4032-2018, Phase 6, GI-70, document 2.1, ligne 5.